

(1)

(N^o 152.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 JUIN 1860.

Modification à la loi du 24 mai 1838, sur les pensions militaires (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DE MOOR.

MESSIEURS,

D'après les dispositions de la loi générale du 24 mai 1838, sur les pensions militaires, les sous-officiers, caporaux ou brigadiers de l'armée qui entrent dans le corps de la gendarmerie perdent, comme le dit l'exposé des motifs du projet de loi soumis en ce moment à vos délibérations, leurs droits éventuels à la pension du grade qu'ils occupaient, et sont retraités, après une longue, difficile et dangereuse carrière, comme de simples soldats.

Le Gouvernement, répondant avec empressement au vœu émis en section centrale du Budget de la Guerre, et par plusieurs membres de la Chambre qui conviaient M. le Ministre de la Guerre, dans la séance du 24 mai dernier, à faire cesser, selon les paroles mêmes de M. le général Chazal, « cette anomalie peu équitable, » a déposé, le 29 du même mois, un projet de loi tendant à faire cesser cette criante injustice.

Votre commission, Messieurs, reconnaissant les motifs d'équité et d'intérêt public qui justifient ce projet, l'a adopté à l'unanimité de ses membres présents.

Dans la séance du 31 mai, la Chambre a renvoyé à la commission une pétition émanant de gendarmes pensionnés qui demandent que les dispositions nouvelles leur soient applicables.

La commission n'a pas pensé, Messieurs, qu'il y eût lieu d'accueillir cette pétition : le but du projet de loi n'est pas de modifier des situations définitivement réglées, et telles sont bien celles des anciens gendarmes pensionnés, mais bien d'améliorer dans l'avenir la position des hommes de cette arme, afin d'amener un recrutement plus facile. La loi ne doit point s'occuper des droits définitivement acquis et réglés, ils sont en dehors de son domaine comme de son utilité.

Le Rapporteur,
ED. DE MOOR.

Le Président,
H. DOLEZ.

(1) Projet de loi, n^o 156.

(2) La commission était composée de MM. DOLEZ, président, GUILLERY, VANDER DONCK, ORBAN, GOBLET, ALLARD et DE MOOR.